

## Serge Volkoff, statisticien et ergonomiste, Centre d'Etudes de l'Emploi et du Travail, *Silomag*, n° 9, juin 2019.

*Il est admis que certaines contraintes et nuisances du travail ont pour effet potentiel de réduire la durée de la retraite ou de dégrader les conditions de vie dans cette période de l'existence. Pour compenser ces inégalités d'espérance de vie, la possibilité d'un départ plus précoce à la retraite est souvent avancée. Et pourtant la prise en compte de la « pénibilité du travail » reste un sujet controversé, objet de nombreux atermoiements que Serge Volkoff nous résume ici. Il déconstruit les principaux arguments qui vont à l'encontre de la mise en place de cette mesure de simple justice sociale.*



Certaines confrontations de points de vue, même brèves, même indirectes, montrent bien les accrocs du débat social sur un sujet épineux comme la « pénibilité du travail ». Dans la revue Santé et Travail, en janvier 2018, Yves Struillou, directeur général du Travail, était interrogé sur l'exclusion récente de quatre items (trois sur les efforts physiques et un sur les agents chimiques dangereux) de la liste des contraintes permettant

d'alimenter le « compte pénibilité » individuel. Son argument de défense : « *leur évaluation était particulièrement complexe* », a suscité une réaction agacée, dans le courrier des lecteurs du numéro suivant, de la part de Gaby Bonnand, ancien secrétaire national de la Cfdt. Celui-ci réplique en s'en prenant à « *une logique davantage idéologique que technique* ».

[Lire la suite](#)